



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 197-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.298

Déposée le : 13.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Martin (Gerolfingen-Täuffelen, Les Verts) (porte-parole)
Hess (Nidau, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 02.12.2021

N° d'ACE : 22/2022 du 12 janvier 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Les habitantes et habitants du Seeland sous l'eau

Cet été, le Seeland a particulièrement souffert des précipitations prolongées qui se sont abattues sur la région. Le niveau du lac de Bienne et celui des lacs environnants sont restés élevés des semaines durant et la population a dû essuyer de nombreux dommages. Les Seelandaises et les Seelandais ont été choqués que l'Oberland connaisse rapidement un retour à la normale alors que le niveau du lac de Bienne n'a pu être abaissé que lentement. De fait, alors que la navigation a été à nouveau autorisée sur le lac de Thoune, il a fallu attendre encore une semaine avant d'assister aux premières décrues dans le Seeland.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la région du Seeland a-t-elle, semblerait-il, subi la plus lourde charge lors de la situation de crues ? A-t-elle dû faire ce sacrifice pour les autres régions du canton ?
2. Quelles conclusions tire le Conseil-exécutif de ces crues en partie aussi dévastatrices que celles de 2005 ?
3. Quelles sont les mesures appropriées, lesquelles sont envisagées et lesquelles sont en cours de mise en œuvre ou ont déjà été mises en œuvre ?

Motivation de l'urgence : Je souhaite une réponse rapide, au cas où une situation extrême similaire devait se produire.

Réponse du Conseil-exécutif

Durant l'été 2021, des précipitations persistantes ont entraîné des crues dans de nombreuses régions de Suisse. Le lac de Bienne, mais aussi les lacs de Thoune et des Quatre-Cantons, ont atteint pendant plusieurs jours le niveau de danger 5, soit le plus élevé.

1. L'ampleur et la répartition des dégâts sont dues aux précipitations et non à la régulation des lacs. Une comparaison des lacs de Brienz et de Thoune permet de s'en rendre compte. Alors que ce dernier a atteint le niveau de danger 5, le lac de Brienz n'a franchi que le niveau 3. Concernant la situation dans le Seeland en juin et juillet 2021, de plus fortes précipitations sont tombées dans le Mittelland et le long des Préalpes que dans l'Oberland bernois. Alors que durant cette période, l'est de l'Oberland bernois a enregistré environ 150 % des précipitations habituelles, les précipitations tombées dans le Mittelland ont atteint à de nombreux endroits plus de 200 % des quantités habituelles. Les apports d'eau ont été par conséquent exceptionnellement importants. En outre, selon le règlement de régulation de la correction des eaux du Jura, une éventuelle crue de l'Emme doit être compensée par une réduction du débit de l'Aar au barrage de Port. C'est ce qui s'est produit à plusieurs reprises durant les mois de juin et de juillet. Ces circonstances ont favorisé la hausse du niveau des lacs du pied du Jura, qui ont fini par atteindre des niveaux records.

Les lacs de Thoune et de Bienne sont restés à un niveau de danger (2 à 5) pendant deux semaines environ. Après avoir atteint sa cote maximale, le lac de Thoune a pu être abaissé relativement rapidement grâce à la diminution rapide du débit des affluents de l'Oberland. Le niveau du lac de Thoune a été abaissé conformément au règlement de régulation correspondant. Étant donné qu'il n'est pas possible de prévoir avec exactitude les phénomènes météorologiques et le volume des précipitations, il est nécessaire d'alléger les lacs lorsque cela est possible. Maintenir le niveau du lac de Thoune à un niveau plus bas présente également un avantage pour la population en aval en cas de future crue : l'eau peut à nouveau être contenue dans le lac de Thoune, ce qui permet d'atténuer une éventuelle crue dans le bassin versant du lac. Des calculs de simulation montrent que l'abaissement rapide du lac de Thoune n'a eu qu'un impact minime sur le niveau des lacs du pied du Jura.

Le lac de Neuchâtel a lui aussi atteint un niveau extrêmement élevé, car durant la première phase d'allègement du lac de Bienne, une très grande quantité d'eau s'est écoulée du lac de Bienne dans le lac de Neuchâtel. L'eau a ensuite reflué vers le lac de Bienne. Par conséquent, l'abaissement du lac de Bienne a été ralenti. La durée de la décrue des lacs du pied du Jura, de trois à quatre semaines cette année, est comparable à celle suivant les inondations de 2015.

L'impression selon laquelle la région du Seeland a supporté la plus lourde charge lors de la situation de crues s'explique par le fait que les précipitations ont été nettement plus importantes dans le Mittelland que dans l'Oberland. Il faut également noter qu'en amont du lac de Bienne, les lacs de Brienz et de Thoune sont les seuls espaces de rétention significatifs. Le lac de Thoune a lui aussi été touché par les crues.

2. L'étendue de la zone touchée par les crues et la quantité des précipitations tombées sont comparables à celles des crues d'août 2005. Toutefois, l'événement de 2005 a duré moins longtemps que celui de 2021. Si, en 2005, la Suisse a largement été prise au dépourvu, les nombreux progrès réalisés en matière de préparation et de gestion des crues ont porté leurs fruits cette année. Citons par exemple l'amélioration de l'information en cas de crue et la mise en place de l'alerte en cas de crue, la construction et la réfection d'ouvrages de

protection contre les crues (comme la galerie d'évacuation des crues à Thoune et la réfection du canal de Hagneck) ou encore une meilleure préparation en cas de recours à des éléments de protection mobiles le long des cours d'eau. De manière générale, la fréquence des événements de grande ampleur a augmenté au cours des deux dernières décennies, et les épisodes extrêmes pourraient encore augmenter en raison du changement climatique. C'est pourquoi les efforts de protection contre les crues et notamment les mesures préventives vont être poursuivis de manière systématique par tous les acteurs impliqués.

3. Le système de régulation de la correction des eaux du Jura a, d'un point de vue global, de nouveau fait ses preuves, malgré certaines inondations autour des lacs du pied du Jura. Toutefois, le système a une nouvelle fois atteint ses limites. Les cantons concernés et l'Office fédéral de l'environnement analyseront cet événement et examineront si le système de régulation actuel peut encore être amélioré. Il n'est cependant pas possible d'identifier immédiatement les mesures de construction destinées à réduire le danger de crues dans le Seeland. Les éventuelles améliorations du système de régulation de la correction des eaux du Jura, comme l'élargissement des canaux, concerneraient dans tous les cas plusieurs cantons et, pour autant qu'elles soient réalisables, nécessiteraient des moyens financiers colossaux. Se pose alors immédiatement la question du rapport coût-utilité. Dans ce contexte, tous les acteurs concernés, des riverains des lacs aux communes en passant par le canton, doivent comprendre que des événements comme ceux de 2021 peuvent à tout moment se reproduire. Dans bien des cas, des mesures préventives et des mesures locales de protection d'ouvrages seront les solutions plus efficaces pour se prémunir contre ces dangers.

Destinataire

– Grand Conseil